Récompenses pour actes de courage et de dévouement. — Dans la liste des récompenses accordées par le gouvernement pour actes de courage, nous trouvons :

Nord. — Médaille d'argent de 2e classe, M. Dozière, agent de police à Lille. — Mentions honorables : MM. Dehon, brigadier des gardes-champêtres de Roncq; Bedet, sergent et Welghe, caporal des sapeurs-pompiers de Lille; Vasselle, sergent des sapeurs-pompiers de Watten.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 27 février.* — AFFAIRE DE FRAUDE. — Nous avons rendu compte des circonstances dans lesquelles des poursuites avaient été exercées contre un tisserand de Wattrelos, Samaille, que les préposés avaient vu amenant une brouette chargée de margarine passée en fraude aux abords de la maison de Gadenne, marchand de beurre. Gadenne père et fils avaient été impliqués dans le procès comme ayant participé au fait de fraude. Le fils Gadenne avait nié être présent au moment où la constatation avait été faite par les préposés ; la cause fut alors remise à l'audience de mercredi pour l'audition de ces derniers.

Les trois douaniers, appelés comme témoins, affirment que le fils Gadenne figurant au procès-verbal est bien le prévenu qui est assis sur le banc à côté du père : les deux Gadenne auraient, d'après ces dépositions, fait des signes d'intelligence à Samaille qui arrivait avec son véhicule portant la margarine.

Toutefois, un voisin vient déclarer que de midi à deux heures et demie, c'est-à-dire au moment où le délit a été relevé par les préposés, Gadenne fils était avec lui dans l'estaminet Bronsart. Néanmoins, le tribunal juge les trois prévenus coupables de fraude et de participation à la fraude et condamne Samaille, Gadenne et son fils, chacun à six jours de prison et cinq cents francs d'amende.

FRAUDEUR SANS LE SAVOIR. — Il était parvenu à l'administration des Douanes plusieurs lettres dénonçant comme se livrant à la contrebande un commerçant de Lys-lez-Lannoy, Louis Cimetière, 38 ans. Une perquisition fut opérée chez ce dernier, et on trouva dans une cave, au dessous du four contigu à l'habitation, une certaine quantité de poivre et de café vert. Immédiatement, Cimetière protesta et soutint que la contrebande avait été placée là par des étrangers. Procès-verbal fut cependant dressé, et c'est ainsi que Louis Cimetière est poursuivi : conformément à la jurisprudence suivie, le seul fait d'avoir chez soi des marchandises prohibées constitue un délit, qu'elles aient été placées même par surprise : de telle sorte qu'il incombe au prévenu d'établir qu'un tiers a accompli le fait de fraude. — L'inculpé explique qu'étant donné la situation des lieux, on a pu pénétrer chez lui par la haie. Le Tribunal dit la prévention établie, et oblige à Cimetière une amende de cinq cents francs et six jours de prison, avec application de la loi Bérenger pour cette dernière peine seulement.

ESCROQUERIE A LA TRAITE. — Quelques jours après le décès de sa mère, Mme Béthune, M. Bethune, de Wasquehal, avait reçu la visite d'un jeune homme d'une trentaine d'années, Henri Spinewyne, employé de commerce, qui lui avait présenté une traite de deux cents francs libellée sur Mme Béthune, et l'avait prié d'apposer son acceptation. M. Bethune avait exigé une justification de la maison de banque de Lille où se négocient ordinairement ses valeurs; deux jours après, le 25 février, le jeune homme revint avec une lettre du banquier qui lui parut apocryphe ; aussi s'empressa-t-il de déposer une plainte contre Spinewyne, lequel, une fois arrêté, chercha à donner quelques explications plus ou moins plausibles, mais finit par avouer qu'il avait été poussé à cette extrémité par la misère. Le tribunal condamne l'inculpé à quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende avec application du sursis pour l'emprisonnement.

CHASSE RÉSERVÉE. — *Le garde de M. de la Serre, propriétaire à Houplines, avait, en décembre sur un terrain de Linselles, dont cet habitant a le droit exclusif de chasse, rencontré M. Paul Duquesnoy, négociant à Linselles, le fusil sous le bras, accompagné de son chien et précédé du domestique Cornard, qui paraissait agir en rabatteur. C'est du moins ce qui est énoncé au procès-verbal affirmé par le garde, lequel se trouve justement être le frère du domestique de M. Duquesnoy.*

M. Duquesnoy répond à l'audience ce qu'il a déjà répondu le jour du procès-verbal, c'est qu'il avait sur sa terre à lui, blessé mortellement un lièvre qui avait fui sur le territoire de M. de la Serre, et qu'il était occupé à poursuivre, quand il fut en présence du garde. Il est admis, suivant une interprétation donnée par les tribunaux à la loi de 1844, que suivre sur la propriété voisine, réservée, un gibier blessé mortellement, ne constitue pas le délit de chasse : il faut toutefois que le chasseur, passant ainsi sur le territoire où s'est réfugié l'animal ne soit pas en attitude de chasse.

Le garde de M. de La Serre et un autre témoin viennent dire que M. Duquesnoy n'avait pas le fusil en bandoulière mais qu'il l'avait sous le bras, et que son chien le précédait sans être tenu en laisse; pour combattre la version de M. Duquesnoy, les témoins ajoutent que se trouvant là depuis plus d'une heure, ils n'ont pas entendu tirer un coup de fusil.

D'autres témoins appelés par les prévenus contredisent les allégations des témoins de la partie civile. Après quelque temps de délibéré le tribunal acquitte Cornard comme n'ayant pas été trouvé en attitude réelle de chasse et condamne M. Duquesnoy à une amende de seize francs et à trente francs de dommages intérêts.

II. — Un autre procès-verbal dressé aussi par le garde de M. de La Serre à M. Leman, maître de labour, entraîne contre celui-ci seize francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages intérêts.

Pour deux contraventions aux lois en matière fiscale, M. S..., brasseur à Roubaix, a quatre amendes de cinq cents francs pour les contributions indirectes, et deux autres de cent cinquante francs pour l'octroi.

VOL DE POULES. — Le samedi 23 février a sept heures et demie du matin, l'agent de sûreté Debuigne avait surpris deux individus au moment où, rue Maicense à Tourcoing, ils retiraient de la haie de M. Liénart, du côté de la rue Auber, un sac volumineux : ils se disposaient à partir. l'un portait le sac sur le dos. L'agent les arrêta et voulut savoir ce qu'ils emportaient : ils ouvrirent le sac qui contenait un coq et plusieurs poules.

Ils commencèrent par déclarer qu'ils venaient d'acheter ces volailles, mais finirent par avouer qu'elles étaient le produit du vol. On trouva aussi sur eux une clef en fer et divers instruments qui décelaient chez ces individus des habitudes professionnelles. Ce sont deux jeunes gens appelés l'un Henri Josson, 20 ans, habitant rue des Quinze Bouteilles et Eugène Castel, 19 ans, teinturier, aussi à Tourcoing. Ils sont condamnés : le premier à trois mois, le second à quatre mois.

UNE JOURNALIÈRE, HABITUÉE DE LA PRISON. — Quelques jours après le décès de sa mère, Mme Béthune, M. Bethune, de Wasquehal, avait reçu la visite d'un jeune homme d'une trentaine d'années, Henri Spinewyne, employé de commerce, qui lui avait présenté une traite de deux cents francs libellée sur Mme Béthune, et l'avait prié d'apposer son acceptation. M. Bethune avait exigé une justification de la maison de banque de Lille où se négocient ordinairement ses valeurs; deux jours après, le 25 février, le jeune homme revint avec une lettre du banquier qui lui parut apocryphe ; aussi s'empressa-t-il de déposer une plainte contre Spinewyne, lequel, une fois arrêté, chercha à donner quelques explications plus ou moins plausibles, mais finit par avouer qu'il avait été poussé à cette extrémité par la misère. Le tribunal condamne l'inculpé à quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende avec application du sursis pour l'emprisonnement.

CHASSE RÉSERVÉE. — Le garde de M. de la Serre, propriétaire à Houplines, avait, en décembre sur un terrain de Linselles, dont cet habitant a le droit exclusif de chasse, rencontré M. Paul Duquesnoy, négociant à Linselles, le fusil sous le bras, accompagné de son chien et précédé du domestique Cornard, qui paraissait agir en rabatteur. C'est du moins ce qui est énoncé au procès-verbal affirmé par le garde, lequel se trouve justement être le frère du domestique de M. Duquesnoy.

M. Duquesnoy répond à l'audience ce qu'il a déjà répondu le jour du procès-verbal, c'est qu'il avait sur sa terre à lui, blessé mortellement un lièvre qui avait fui sur le territoire de M. de la Serre, et qu'il était occupé à poursuivre, quand il fut en présence du garde. Il est admis, suivant une interprétation donnée par les tribunaux à la loi de 1844, que suivre sur la propriété voisine, réservée, un gibier blessé mortellement, ne constitue pas le délit de chasse : il faut toutefois que le chasseur, passant ainsi sur le territoire où s'est réfugié l'animal ne soit pas en attitude de chasse.

Le garde de M. de La Serre et un autre témoin viennent dire que M. Duquesnoy n'avait pas le fusil en bandoulière mais qu'il l'avait sous le bras, et que son chien le précédait sans être tenu en laisse; pour combattre la version de M. Duquesnoy, les témoins ajoutent que se trouvant là depuis plus d'une heure, ils n'ont pas entendu tirer un coup de fusil.

D'autres témoins appelés par les prévenus contredisent les allégations des témoins de la partie civile. Après quelque temps de délibéré le tribunal acquitte Cornard comme n'ayant pas été trouvé en attitude réelle de chasse et condamne M. Duquesnoy à une amende de seize francs et à trente francs de dommages intérêts.

II. — Un autre procès-verbal dressé aussi par le garde de M. de La Serre à M. Leman, maître de labour, entraîne contre celui-ci seize francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages intérêts.

Pour deux contraventions aux lois en matière fiscale, M. S..., brasseur à Roubaix, a quatre amendes de cinq cents francs pour les contributions indirectes, et deux autres de cent cinquante francs pour l'octroi.

VOL DE POULES. — Le samedi 23 février a sept heures et demie du matin, l'agent de sûreté Debuigne avait surpris deux individus au moment où, rue Maicense à Tourcoing, ils retiraient de la haie de M. Liénart, du côté de la rue Auber, un sac volumineux : ils se disposaient à partir. l'un portait le sac sur le dos. L'agent les arrêta et voulut savoir ce qu'ils emportaient : ils ouvrirent le sac qui contenait un coq et plusieurs poules.

Ils commencèrent par déclarer qu'ils venaient d'acheter ces volailles, mais finirent par avouer qu'elles étaient le produit du vol. On trouva aussi sur eux une clef en fer et divers instruments qui décelaient chez ces individus des habitudes professionnelles. Ce sont deux jeunes gens appelés l'un Henri Josson, 20 ans, habitant rue des Quinze Bouteilles et Eugène Castel, 19 ans, teinturier, aussi à Tourcoing. Ils sont condamnés : le premier à trois mois, le second à quatre mois.

UNE JOURNALIÈRE, HABITUÉE DE LA PRISON. — Quelques jours après le décès de sa mère, Mme Béthune, M. Bethune, de Wasquehal, avait reçu la visite d'un jeune homme d'une trentaine d'années, Henri Spinewyne, employé de commerce, qui lui avait présenté une traite de deux cents francs libellée sur Mme Béthune, et l'avait prié d'apposer son acceptation. M. Bethune avait exigé une justification de la maison de banque de Lille où se négocient ordinairement ses valeurs; deux jours après, le 25 février, le jeune homme revint avec une lettre du banquier qui lui parut apocryphe ; aussi s'empressa-t-il de déposer une plainte contre Spinewyne, lequel, une fois arrêté, chercha à donner quelques explications plus ou moins plausibles, mais finit par avouer qu'il avait été poussé à cette extrémité par la misère. Le tribunal condamne l'inculpé à quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende avec application du sursis pour l'emprisonnement.

CHASSE RÉSERVÉE. — Le garde de M. de la Serre, propriétaire à Houplines, avait, en décembre sur un terrain de Linselles, dont cet habitant a le droit exclusif de chasse, rencontré M. Paul Duquesnoy, négociant à Linselles, le fusil sous le bras, accompagné de son chien et précédé du domestique Cornard, qui paraissait agir en rabatteur. C'est du moins ce qui est énoncé au procès-verbal affirmé par le garde, lequel se trouve justement être le frère du domestique de M. Duquesnoy.

M. Duquesnoy répond à l'audience ce qu'il a déjà répondu le jour du procès-verbal, c'est qu'il avait sur sa terre à lui, blessé mortellement un lièvre qui avait fui sur le territoire de M. de la Serre, et qu'il était occupé à poursuivre, quand il fut en présence du garde. Il est admis, suivant une interprétation donnée par les tribunaux à la loi de 1844, que suivre sur la propriété voisine, réservée, un gibier blessé mortellement, ne constitue pas le délit de chasse : il faut toutefois que le chasseur, passant ainsi sur le territoire où s'est réfugié l'animal ne soit pas en attitude de chasse.

Le garde de M. de La Serre et un autre témoin viennent dire que M. Duquesnoy n'avait pas le fusil en bandoulière mais qu'il l'avait sous le bras, et que son chien le précédait sans être tenu en laisse; pour combattre la version de M. Duquesnoy, les témoins ajoutent que se trouvant là depuis plus d'une heure, ils n'ont pas entendu tirer un coup de fusil.

D'autres témoins appelés par les prévenus contredisent les allégations des témoins de la partie civile. Après quelque temps de délibéré le tribunal acquitte Cornard comme n'ayant pas été trouvé en attitude réelle de chasse et condamne M. Duquesnoy à une amende de seize francs et à trente francs de dommages intérêts.

II. — Un autre procès-verbal dressé aussi par le garde de M. de La Serre à M. Leman, maître de labour, entraîne contre celui-ci seize francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages intérêts.

Pour deux contraventions aux lois en matière fiscale, M. S..., brasseur à Roubaix, a quatre amendes de cinq cents francs pour les contributions indirectes, et deux autres de cent cinquante francs pour l'octroi.

VOL DE POULES. — Le samedi 23 février a sept heures et demie du matin, l'agent de sûreté Debuigne avait surpris deux individus au moment où, rue Maicense à Tourcoing, ils retiraient de la haie de M. Liénart, du côté de la rue Auber, un sac volumineux : ils se disposaient à partir. l'un portait le sac sur le dos. L'agent les arrêta et voulut savoir ce qu'ils emportaient : ils ouvrirent le sac qui contenait un coq et plusieurs poules.

Ils commencèrent par déclarer qu'ils venaient d'acheter ces volailles, mais finirent par avouer qu'elles étaient le produit du vol. On trouva aussi sur eux une clef en fer et divers instruments qui décelaient chez ces individus des habitudes professionnelles. Ce sont deux jeunes gens appelés l'un Henri Josson, 20 ans, habitant rue des Quinze Bouteilles et Eugène Castel, 19 ans, teinturier, aussi à Tourcoing. Ils sont condamnés : le premier à trois mois, le second à quatre mois.

UNE JOURNALIÈRE, HABITUÉE DE LA PRISON. — Quelques jours après le décès de sa mère, Mme Béthune, M. Bethune, de Wasquehal, avait reçu la visite d'un jeune homme d'une trentaine d'années, Henri Spinewyne, employé de commerce, qui lui avait présenté une traite de deux cents francs libellée sur Mme Béthune, et l'avait prié d'apposer son acceptation. M. Bethune avait exigé une justification de la maison de banque de Lille où se négocient ordinairement ses valeurs; deux jours après, le 25 février, le jeune homme revint avec une lettre du banquier qui lui parut apocryphe ; aussi s'empressa-t-il de déposer une plainte contre Spinewyne, lequel, une fois arrêté, chercha à donner quelques explications plus ou moins plausibles, mais finit par avouer qu'il avait été poussé à cette extrémité par la misère. Le tribunal condamne l'inculpé à quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende avec application du sursis pour l'emprisonnement.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 28 février

Présidence de M. le conseiller LANIO

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général

1re affaire. — **Vol à Wargnies-le-Petit**

Le 22 novembre dernier, entre minuit et 2 heures du matin, Julien-Alexandre Watremez, âgé de 24 ans, n'ayant ni profession, ni domicile, fut surpris et arrêté au moment où il s'échappait de la maison du brigadier de douanes Henri Mouchez, parti ce jour-là, avec sa famille, pour Jeulain.

L'accusé a reconnu s'être introduit dans l'habitation, avec un compagnon dont il n'a pas voulu révéler le nom véritable et qui a échappé aux recherches. Après avoir cassé un carreau d'une des fenêtres sur la rue, et escaladé le chassis, tous deux fouillèrent les meubles et s'emparèrent d'un coffre plaqué en argent, d'une alliance en or et de divers autres bijoux.

Waltremez abandonna, en se sauvant, deux broches qui furent retrouvées par les agents des douanes lancés à sa poursuite et qui le mirent en arrestation.

Wattremez est condamné à cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour. — Défenseur, Me Sergeant.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Géromolo ou Jérôme Bortot, né en Italie, âgé de 42 ans, était ouvrier terrassier à Douai.

Bortot est condamné à trois ans d'emprisonnement. — Défenseur, Me Poney.

3e affaire. — **Affaire de mœurs (de Tourcoing)**

L'accusé Benjamin-Joseph Desmettre, âgé de 41 ans, fileur à Tourcoing, est né à Roubaix, le 1er janvier 1854.

NORD

Douai. — *En route pour Madagascar.* — Mercredi matin est parti pour Nimes un détachement d'artillerie de campagne pris dans les 15e et 27e régiments d'artillerie et destinés à Madagascar.

La musique de l'Ecole d'artillerie, un grand nombre d'officiers et des délégations des deux régiments ont conduit le détachement à la gare. Là, le général Ribbeli a passé en revue le détachement et a adressé aux soldats quelques paroles d'adieu.

Au moment du départ du train, la musique a joué la *Marseillaise* et le public qui était très nombreux a applaudi.

Un scandale à la frontière. — On lit dans la *Libre Parole* :

« Je commence à croire que ce gros scandale de Jeumont-Feignies-Valenciennes pourra voir le jour.

» Il me revient, en effet, que M. Desfontaines, député du Nord, s'est ému de nos révélations et s'occupe de cette grosse affaire de fraudes en douanes.

» Il y a un an, M. Desfontaines avait déjà avisé le ministre des travaux publics des escroqueries qui se commettaient tous les jours avec la complicité de fonctionnaires de tous ordres, et le ministre lui avait promis de mettre un terme à ces agissements frauduleux.

» Après avoir lu les articles publiés ici, le député du Nord a eu une entrevue avec le ministre des finances au cours de laquelle il l'a informé de son intention de lui poser une question sur les faits révélés par *La Libre Parole*.

» Le président du conseil a prié M. Desfontaines de bien vouloir attendre le résultat de l'enquête ouverte par un inspecteur des finances.

» Comme l'honorable député nous attendrons, prêts à reprendre l'affaire si l'opinion publique n'avait pas satisfaction.

» A. NANGIS. »

PAS-DE-CALAIS

Mort du doyen des pompiers de France à Hesdin. — Il vient de mourir à Hesdin un vieillard âgé de 81 ans, M. Froideval, l'un des doyens des pompiers de France. Né le 14 mai 1814, M. Froideval était entré à la compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Hesdin le 1er mai 1831 ; depuis cette époque il n'avait cessé de faire partie de cette corporation, dont il était lieutenan .

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 27 février.* — Gabrielle Wattel, rue de la Barbe d'Or 28. — Claire Pattyn, rue du Tilleul 369. — Gabrielle Liétart, rue Franklin 6. — Adolphine Delmaire, rue du Coq Français 181. — Louis Beaghe, rue Meyerbeer, cour Delporte 3. — Clémence Sitchelbout, rue de Lannoy, fort Le-Jret. — Marie Baetens, rue Basse Masure 94. — Blanche Houtekens, rue Casimir-Périer 13. — Antoinette Dachaux, rue Pauvrée 42. — Yvonne Waembergh, rue Lannes 46. — Amélie Mestdagh, rue La Fontaine 12. — Hélène Dekeyser, rue La Fontaine 37. — Cornélie Bunoz, rue Watt, cour Tiberghien. — Jeanne Duchêne, rue de France 87. — Alfred André, rue de Beaumont, à la Broche de Bois. — Joseph Vermeulen, Hôtel-Dieu. — Julien Grison, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès.* — Jeanne Dujardin, 3 mois, rue Saint-Amand 62. — Séraphin Everaerd, 67 ans, rue Fourcroy 18. — Jean-Baptiste Roose, 32 ans, Hôtel Dieu. — Louis Pezé, 72 ans, rue Saint-Jean. — Eugénie Jacquart, 65 ans, rue Saint-Jean. — Hyacinthe Prny, 68 ans, boulevard Gambetta 57. — Henri De Fauw, 1 mois, rue Sainte-Elisabeth. — Virginie Beele, 76 ans, rue Saint-Jean 25. — Louis Godefroy, 55 ans, rue de Duvat 1. — Apolline Delbroux, 67 ans, rue de Barbieux, maison Dron-Copez 3. — Elise Gadenne, 38 ans, place de Trichon 26. — Louis Pipart, 61 ans, rue de l'Ermitage, cour Billot 9.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mercredi 27 février.* — Léon Luce, rue Bouchard. — Jean Huzard, rue des Postes. — Henri Delesdisse, rue du Hallot. — Suzanne Bruyère, rue Saint-Jacques. — Charles Delleur, rue Neuve-de-Roubaix. — Paul Sauyn, rue de Gand. — Julien Cuvelier, rue du Bois-Patin. — *Déclarations de décès.* — Marie Verne, 4 mois, rue de Lille. — Philomène Debaisieux, 51 ans, sans profession, rue du Moulin-Fagot. — Sidonie Cocne, 32 ans, bouchère, rue de Gand. — Justine Pladice, 44 ans, sans profession, rue des Ardiers 20.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TIERS-GADENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elise GADENNE, décédée à Roubaix, le 26 février 1895, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 1er mars, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place du Collège, 39.

Les amis et connaissances de la famille CUIGNET TRIQUOIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Catherine-Caroline TRIQUOIT, veuve de M. Benjamin CUIGNET, décédée à Ascq, le 26 février 1895, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église d'Ascq. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'église. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 1er avril, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille GADENNE-POTIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Henri Jean-Baptiste-Joseph GADENNE, décédé à Roubaix, le 26 février 1895, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bavai, 1.

Les amis et connaissances de la famille ANTIOCHUS-PLOUVIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Félronie-Pauline-Joseph PLOUVIER, décédée à Roubaix, le 25 février 1895, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 16.

Les amis et connaissances de la famille BODIN-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Edouard FLORIN, née Hyacinthe PRUS, membre du Tiers Ordre de Saint-Dominique, décédée pieusement à Roubaix, le 27 février 1895, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 2 mars, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 67.

L'Association des Mères Chrétiennes fera célébrer un service en l'église Notre-Dame, le vendredi 1er mars 1895, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Félronie PLOUVIER, épouse de Monsieur Hubert ANTIOCHUS, membre de l'Association des Mères Chrétiennes, pieusement décédée le 25 février 1895, dans sa 59e année, administrée des Sacrements. — L'assemblée rue du Fontenoy, 48.

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a consacré, mercredi, un temps démesuré à discuter l'interpellation de M. Schinler sur la situation des carriers et la motion d'ordre de M. Helleputte relative à l'emploi facultatif des langues dans la confection des lois. M. le président Beernaert a fait remarquer que, du train dont on y va, la discussion des budgets durera jusqu'à la fin de la session.

M. Schinler a décrit à la Chambre la situation des ouvriers carriers et a conclu en demandant au gouvernement de convoquer les conseils de l'industrie et du travail et d'inscrire dans les cahiers des charges des adjudications le tarif rédigé par les ouvriers carriers.

M. De Bruyn a renvoyé à plus tard l'examen de la question du minimum de salaire, soulevée par cette dernière demande ; l'honorable ministre, après avoir indiqué quelques inconvénients qui pourraient résulter de la convocation des conseils de l'industrie et du travail dans le moment présent, a cependant cédé aux instances de plusieurs députés de la gauche et de la droite, notamment de M. Nyssens et de M. De Guchtenaere. Les conseils seront convoqués.

M. Helleputte, qui a déposé dernièrement un projet de loi rédigé en flamand, s'est plaint de voir les documents officiels intervertir les rôles, faire de la traduction française le texte original et transformer l'original flamand en simple traduction.

M. le président Beernaert a démontré qu'en vertu de la législation actuelle le texte officiel d'une loi doit être rédigé en français. Un texte français peut donc seul être texte officiel. Cette décision a paru chagriner beaucoup M. Coremans et M. De Vriendt qui ont annoncé le prochain dépôt d'un projet de loi modifiant la loi du 19 septembre 1891. M. Begerem, ministre de la justice, a vigoureusement défendu la législation actuelle.

Un député socialiste belge condamné. — L'avocat socialiste et député Destrée a été condamné par le conseil de discipline de son ordre, à Charleroi, à restituer à la veuve d'un ouvrier, la femme de Van Wuystwinkel, la somme de 2,550 fr. qu'il avait indûment perçue comme honoraires, à la suite d'un procès où il avait plaidé pour elle (dans une affaire d'assurances contre les accidents du travail concernant son mari mort).

Cette décision du conseil de l'ordre est vivement commentée; on croit que Me Destrée devra donner sa démission de député.

Bruxelles. — Les récompenses, diplômes, médailles, plus de 2000 distinctions accordées par le gouvernement belge aux exposants français de l'exposition d'Anvers, ont été expédiées samedi à Paris à l'adresse de M. Mazel, commissaire général français, qui est chargé d'en fixer la distribution.

Mort d'un combattant de 1830. — M. L. Fayt, ancien porte-drapeau des volontaires de Binche, décoré de la Croix commémorative de 1830, est décédé avant-hier en son domicile, rue Médori, à Laeken. Il était âgé de 87 ans.

Le Matricide à Ixelles. — *Suicide du coupable.* — Un drame s'est déroulé dimanche soir à Ixelles. Depuis longtemps déjà le plus profond désaccord régnait entre les frères Paul et Jean V.... Paul est cocher de fiacre, quant à son frère, il est cocher chez M. V... chaussée de Charleroi à Saint-Gilles. Dimanche soir, vers 10 heures Paul et Jean se rencontrèrent dans un estaminet de la rue Kevenveld.

Une dispute éclata entre eux qui bientôt dégénéra en rixe. Jean quitta l'établissement avec quelques amis, mais son frère le suivit et, au milieu de la rue, tira sur lui deux coups de revolver. Le malheureux fut mortellement atteint. Il s'affaissa au milieu de la rue poussant des cris de douleur. Un de ses amis et des passants se portèrent au secours. Jean avait été atteint en pleine poitrine.

Quant au meurtrier, il avait pris la fuite. La police ayant été immédiatement prévenue, ouvrit aussitôt une enquête. Le blessé put encore donner l'adresse de son assassin. Des agents s'y transportèrent immédiatement Mais rue du Prince-Royal, où il avait son logement, ils ne trouvèrent plus qu'un cadavre.

Le meurtre accompli, Paul V... était retourné chez lui et s'était donné la mort en se brûlant la cervelle. Son cadavre a été transporté à la morgue communale. Le parquet a été immédiatement prévenu.

Courtrai — *Une jeune fille ensevelie vivante.* — Un déplorable accident s'est produit, mercredi matin, au hameau « Kappelle-ter Bede. » Une jeune fille de 16 ans, Emilie Dhaene, habitant chez son oncle, M. Eloi Dhaene, cultivateur, était descendue dans une cave spéciale pour y prendre des betteraves. A un certain moment, une couche de terre gelée mêlée à de la paille s'effondra. Un vacher, Cyrille Coussement, qui se trouvait à l'entrée de la cave, courut chercher du secours à la ferme Dhaene. On parvint à déblayer les décombres; mais quand on la retira, Emilie Dhaene avait cessé de vivre.

— *Une brutale agression.* — Mardi, vers onze heures du matin, un garçon boulanger, Joseph Ketels, traversait le Marché au Bois, lorsqu'il fut attaqué, sans raison aucune, par les frères Polfliet et Jules Vanterrin, demeurant Marché au Bois. Ils étaient en état d'ivresse.

Après avoir roué de coups le garçon boulanger, les agresseurs prirent la fuite. Plainte a été portée contre eux à la police.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 27 février.

— *Port de faux nom.* — Le 21 janvier dernier, la police arrêtait, à la gare de Courtrai, un vagabond soupçonné de complicité de vol à la tire. Conduit au poste de police, cet homme, qui est d'origine anglaise et se nomme John Putt, donna un faux nom. Le tribunal l'a condamné de ce chef à trois mois de prison.

REVUE GENERALE DE L'ANNEE 1894

TOURCOING

Novembre. — 3. Auguste Dhalluin, âgé de 72 ans, cardeur chez M. Tiberghien, meurt subitement à son travail. — 4. Réunion extraordinaire du Conseil municipal : Vote d'adresses à l'occasion de la mort du Czar Alexandre III. — On trouve le soir, au sentier de Roncq, un petit enfant que sa mère, qui n'a été connue qu'au mois de janvier, avait abandonné. Il est transporté à la Maternité, où il succombe le lendemain. — 5. Vol d'une somme de 2.900 francs à la ferme de M. Dhalluin, à Neuville, hameau du Petit-Menin, pendant que la famille assistait à l'obit du mois de M. Dhalluin père, mort des suites d'un coup de pied de cheval.

8. Donal Delplace, âgé de 53 ans, ouvrier peintre chez M. Ghezelle-Dupont, est renversé de son échelle par la roue d'un lourd chariot pendant qu'il travaillait à la maison qui fait l'angle de droite des rues de Tournai et de la Cloche; il meurt la nuit suivante. — 11. Halluin, Benjamin Vannieuvenwyse, tisserand, âgé de 68 ans, tombe mort le soir en rentrant chez lui. — Auguste Devos, âgé de 53 ans, demeurant au Mont d'Halluin, qui s'était endormi sur la route en sortant d'un estaminet, est trouvé mort le lendemain matin, à 10 mètres de sa maison, d'une congestion occasionnée par le froid. — Bondues. Adolphe Despinoy, âgé de 74 ans, meurt des suites d'une chute dans l'escalier de son grenier.

13. Violente tempête : plusieurs monuments funéraires sont renversés au cimetière. — 14. Par décret de ce jour M. Rembauville, ancien commissaire central est nommé directeur du service d'hygiène et de salubrité. — 15. Jean-Baptiste Roussel-Leux, à Wilmaux, manœuvre, âgé de 48 ans, passant sur une voûte nouvellement construite à l'établissement de M. Tiberghien, rue d'Alsace ; la maçonnerie s'écroule et en tombant d'une hauteur de 4 mètres, il est atteint à la tête par une brique, il succombe à l'Hôtel-Dieu 12 jours après. — 18. Inauguration à Bousbecque du monument élevé à la mémoire des soldats de la commune morts pour la Patrie. — Pierre Frasseur Martens, âgé de 61 ans, demeurant au Blanc-Seau est trouvé par sa femme pendu dans sa chambre à coucher.

24. Jean-Baptiste Dewazières, âgé de 41 ans, cardeur chez MM. Roelstraete et Decounck, rue du Haze, a le bras gauche broyé par une « escargasse » ou en fait aussitôt l'amputation. — 25. Mouveaux. Pose de la première pierre de l'église St-François d'Assises, au hameau de la Croix-Bouillette; la cérémonie est présidée par Mgr Sonnois, Archevêque de Cambrai. Mort subite à l'église St-Joseph de la Croix-Rouge, pendant un obit, de Edouard Dumortier, tisserand, âgé de 71 ans.

28. Bousbecque. — Arthur Housay, âgé de 27 ans, contremaître à la papeterie, perdant l'équilibre en arrangeant une courroie, tombe et se prend le cou sur une barre de fer et ne survit que quelques minutes. 29. Dans un accès de fièvre chaude, Mme V..., rue du Château, dont le mari était mort presque subitement le 16 novembre, se jette la nuit dans une citerne et en est retirée noyée. — 30. Mme veuve Allart, âgée de 76 ans, demeurant rue Vandevenne, restée seule à la maison, tombe en descendant l'escalier ; ses enfants, en rentrant à l'heure de midi la trouvent morte.

Décembre. — 2. Adélaïde Catteau, âgée de 31 ans, fileuse, demeurant chez sa sœur, meurt subitement à la suite d'une violente émotion. — 3. Louis Larsy, domestique chez M. Desodt-Her, entrepreneur de maçonnerie est broyé en sortant de la gendarmerie, par les roues du tombereau chargé de terre qu'il conduisait. La mort a été presqu'instantanée. — 12. Marcq. Mort de M. Lemaire âgé de 74 ans, conseiller municipal. — 13. Charles Commine, fileur, qui faisait la ducasse à pierrots à l'estaminet Delestré, rue Famelart, se jette le soir dans la citerne à eau de pluie de cet établissement et n'en peut être retiré que deux heures plus tard.

14. Linselles. Séance du Conseil municipal. Vote d'une délibération énergique contre le projet de sectionnement du Canton Nord, conformément au vœu déposé par M. Vincent, conseiller d'arrondissement du Canton Sud. — 15. Mort du chanoine Holbecque, supérieur de l'Institution de Marcq. — 17. Roncq. Séance du Conseil : on s'en rapporte à la décision du commissaire-enquêteur M. Julien Lagache, pour ce qui a rapport au projet de sectionnement du Canton-Nord. — Rupture d'un tuyau de la canalisation des Eaux de la Lys à la nouvelle usine élévatoire de la Viscourt.

19. Mort de M. Honoré Dhalluin, conseiller municipal. Mort presque subite de M. Gustave Cormant, conseiller prud'homme. — 22. Descente de M. Delalé, juge d'instruction, qui avait ordonné l'exhumation du petit enfant abandonné un soir de novembre, au sentier de Roncq. La mère, Léonie Delbarre, âgée de 23 ans, avait été arrêtée; émouvante confrontation à l'Hôtel-Dieu en présence du cercueil ouvert. — 23. Neuville. Elections municipales complémentaires : l'un des élus, M. Delespierre, donne sa démission.

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Le congrès de la Fédération vélocipédique du Nord. — Cette année le congrès vélocipédique a eu lieu à Béthune, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. 35 membres délégués de leurs sociétés respectives sont présents. Roubaix se trouve être représenté par deux membres de chacune des trois sociétés. Parmi les multiples questions qui ont été soumises et discutées nous nous bornerons à relater les principales. La situation financière donne un encaisse de 229 fr. 95.

Il est procédé à l'élection du bureau : M. Van Zeller d'Oosthove est réélu président. M. Théo Callens est élu parmi les trois vice-présidents, pour